

De la maison individuelle au logement en copropriété, une bonne rénovation implique avant tout une bonne isolation

Paris, le 13 juin 2024 – Dans un contexte inflationniste et de ralentissement du marché immobilier, les travaux de rénovation entrepris par les Français sont en perte de vitesse : le nombre de dossiers MaPrimeRénov' soumis au 1er trimestre 2024 a chuté de 43% par rapport à la même période en 2023*. Afin de redynamiser la transition énergétique des logements, le gouvernement ajuste les règlementations autour de la rénovation énergétique. Le dispositif MaPrimeRénov' prend désormais en charge les "monogestes", soit les travaux simples d'isolation. Par ailleurs, le DPE, mode de calcul du diagnostic de performance énergétique des logements, évoluera à partir du 1er juillet 2024, pour offrir un calcul plus équitable pour les petites surfaces (moins de 40m²).

Qu'est-ce que le DPE, en quoi est-il primordial pour les propriétaires qui souhaitent louer leur logement ? Comment limiter les déperditions thermiques ? ... Il n'est pas toujours facile d'y voir clair. Dans ce cadre, ROCKWOOL, leader mondial de l'isolation en laine de roche, accompagne les propriétaires et copropriétaires dans leur projet de rénovation afin d'accélérer la transition écologique du parc immobilier français.

1. Évaluer la performance énergétique de son logement

Lors de la vente ou de la location d'un bien immobilier, il est obligatoire de réaliser un diagnostic de performance énergétique (DPE). Il peut être complété par un audit énergétique. Toutefois, ce dernier n'est requis que dans certaines situations. Ces diagnostics jouent un rôle crucial pour évaluer la performance énergétique d'un bien immobilier à un moment précis. **A noter que de ce classement, dépend l'obtention de certaines aides financières.**

L'**audit énergétique** complète le DPE en incluant une analyse énergétique et environnementale détaillée du logement. Il contient des recommandations de travaux de rénovation hiérarchisées pour améliorer la performance du logement, offrant des solutions techniques sur-mesure, des estimations de coûts et un programme recommandé de travaux.

Une démarche qui prend tout son sens, puisqu' à partir du 1er janvier 2025, les logements avec un DPE de classe G (et supérieurs) seront exclus de la location pour les nouveaux baux, suivi ensuite des classes F (et supérieures) au 1er Janvier 2028. Pour continuer à louer et valoriser leur bien dans les années à venir, les copropriétaires doivent entreprendre les travaux de rénovation dès maintenant ! [Dans ce cadre, rénover son logement avec une isolation de qualité est clé.](#)

2. Isoler pour mieux calibrer vos travaux

La consommation énergétique d'un bâtiment est due à deux types de déperdition énergétique : le renouvellement de l'air (VMC) et les infiltrations mais surtout à l'évacuation de la chaleur par les parois non isolées. Jusqu'à 80% des déperditions sont la conséquence directe d'un manque d'isolation des parois. En isolant, les déperditions thermiques sont sensiblement réduites pour laisser place à un meilleur confort intérieur et à des économies d'énergie. Avant d'entreprendre des travaux de rénovation, qu'il s'agisse de l'installation d'un nouveau système de ventilation ou de chauffage, il est essentiel de commencer par l'isolation afin d'éviter de surdimensionner les équipements par rapport aux besoins réels du logement.

Conscient de la complexité inhérente à l'amélioration du diagnostic énergétique des habitations, ROCKWOOL facilite les démarches pour les maisons individuelles et les logements collectifs. Avec le service 100% gratuit [Rénov by Rockwool](#), ROCKWOOL propose de mettre en relation les propriétaires de maisons individuelles avec des artisans recommandés RGE au sein de leur région. Un service également disponible pour les copropriétaires afin de leur permettre d'entrer en contact avec des professionnels de confiance (des architectes, des bureaux d'études et des économistes). En parallèle, ROCKWOOL met à disposition un ensemble de guides de rénovation pour les maisons individuelles et pour les immeubles et résidences en copropriété. A ce titre, ROCKWOOL a réalisé [un livre blanc](#) spécifique pour accompagner les copropriétaires, bailleurs et syndics dans la mise en œuvre de la rénovation globale de leur immeuble.

3. Laine de roche, un vrai plus pour l'isolation des logements et le bien-être des occupants

L'isolation du bâti est indispensable et devrait représenter la première étape des travaux de rénovation énergétique. En copropriété ou au sein de maisons individuelles, la laine de roche permet de répondre à des besoins spécifiques :

- **Assurer le confort acoustique** : l'isolation joue un rôle clé pour le niveau d'absorption et d'affaiblissement du bruit. Les plafonds acoustiques ou les panneaux muraux en laine de roche ont démontré qu'ils pouvaient réduire les bruits ambients jusqu'à 50 %
- **Améliorer le confort thermique** : par sa densité élevée et sa conductivité thermique, la laine de roche est plus résistante à l'écoulement d'air et au flux thermique et retient ainsi la chaleur en hiver et la fraîcheur en été
- **Garantir la protection contre les incendies** : la laine de roche est résistante à la chaleur jusqu'à 1000°C et ne contribue ainsi pas à augmenter la masse combustible de l'habitat.

L'offre de laine de roche de ROCKWOOL se décline en panneaux, en rouleaux ou en vrac pour répondre à tous les besoins d'isolation : [toitures terrasses ; combles et toitures inclinées](#) ; [façades par l'extérieur](#) ; [murs par l'intérieur](#) ; [sols et planchers](#)...